

ANALYSER VOS COMPÉTENCES PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES, VOS APTITUDES ET VOS MOTIVATIONS, AFIN DE DÉFINIR UN PROJET PROFESSIONNEL, LE CAS ÉCHÉANT DE FORMATION.

QUI FINANCE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous êtes salarié

Financement possible dans le cadre du Plan de développement des compétences.

Réalisation du bilan de compétences :

- hors temps de travail > vous pouvez mobiliser votre Compte Personnel Formation (CPF), votre employeur n'a pas à être informé.
- pendant le temps de travail > l'employeur doit donner son accord préalablement et signer une convention tripartite. Votre rémunération est maintenue pendant la durée du bilan.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous pouvez utiliser votre Compte Personnel Formation (CPF) ou bénéficier d'un financement via Pôle Emploi, sous condition d'éligibilité.

Tarif :

16H : 1440€ / 24H : 1980€

Dans le cadre du CPF, le bilan est financé par l'argent dont vous disposez sur votre CPF. Pour connaître le montant de cette somme, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr.

Vous devez participer au financement du bilan de compétences via le CPF à hauteur de 103,2 €.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087>

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé,
- les salariés du secteur public, (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de CAP Emploi.

LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

C'est un moment privilégié dans votre carrière, selon votre situation pour :

- Définir un projet professionnel
- Envisager un positionnement voire une reconversion
- Valoriser vos compétences et préparer une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Faire le point tout simplement



Accompagnement personnalisé et individualisé en fonction de vos besoins. 24 heures max. réparties sur 8 à 10 semaines en moyenne
Présentiel, hybride ou distanciel

Délai estimé entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation :

Le délai entre la demande de bilan et le début du bilan est de 2 semaines minimum.
Le délai de rétractation est de 14 jours pour changer d'avis en cas d'achat par internet sur la plateforme CPF.



1. PRÉLIMINAIRE

- Vous présenter le bilan et confirmer votre engagement dans la démarche
- Analyser votre demande et la nature de vos besoins
- Définir vos objectifs et déterminer le format le plus adapté à votre situation et à vos besoins
- Définir conjointement les modalités de déroulement (présentiel, distanciel, programme individualisé), les méthodes et outils utilisés

2. INVESTIGATION

En fonction de vos besoins cette phase permet :

- soit de **construire son projet professionnel** et d'en **vérifier la pertinence**,
- soit d'**élaborer une ou plusieurs alternatives**.



- Explorer votre parcours professionnel, de formation et d'expérience extra-professionnelle
- Identifier vos compétences, connaissances et aptitudes personnelles et professionnelles
- Analyser vos motivations, vos qualités, vos centres d'intérêt
- Analyser vos traits de personnalité
- Evaluer vos aptitudes cognitives et votre capacité d'apprentissage
- Etudier les formations disponibles au regard du ou des projets retenus
- Etudier le contexte économique et les environnements professionnels
- Prendre en compte les conditions de travail, les éventuelles contraintes
- Faire émerger des pistes professionnelles à vérifier au moyen de démarches de recherche d'information
- Définir les transférabilités des compétences
- Analyser les informations collectées et les confronter aux éléments constitutifs du bilan
- Prioriser vos choix

3. CONCLUSION

- A partir des résultats de la phase d'investigation, recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Elaborer un plan d'action prévoyant les principales étapes de la mise en œuvre du projet
- Co-rédiger et transmettre un document de synthèse



Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire et sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Réalisation d'un suivi post bilan, 6 mois après la réalisation du bilan de compétences.

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un conseiller(ère) vous suit tout au long du bilan de compétences, il propose un accompagnement individualisé et personnalisé, réalisé en présentiel et/ou à distance afin de répondre à vos besoins.

Outils

- Bilan personnel et professionnel
- Outils et supports interne favorisant l'analyse, la prise de recul (questionnaires, exercices de créativité, grille d'inventaire, grille d'analyse, etc.)
- Référentiels métiers / formation, fiches et vidéos métiers / formation
- Tests, d'intérêts, d'aptitude, de personnalité
- Synthèse du bilan de compétences

Méthodes

- Entretiens exploratoires
- Travaux personnels de recherche et d'analyse
- Les outils et méthodes sont choisis et adaptés en fonction de votre profil et de vos besoins.
- Posture du formateur
- Empathie et bienveillance
- Objectif d'autonomisation
- Stratégie d'interaction avec l'environnement socio-économique, la sphère professionnelle visée...

La méthode ENVERGURE permet au bénéficiaire d'être acteur de sa démarche et de ses choix.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Atteinte des objectifs et satisfaction :

- **Portefeuille de compétences** (en cours d'accompagnement)
- **Synthèse du bilan de compétences et évaluation de la satisfaction** (en fin de bilan)
- **Évaluation de l'impact du Bilan de Compétences** sur la situation du bénéficiaire (6 mois à l'issue du bilan)

PRÉREQUIS TECHNIQUES EN DISTANCIEL

- Ordinateur
- Carte son
- Connexion internet
- Caméra & Micro

MOYENS TECHNIQUES

- **Présentiel** : Locaux respectant la confidentialité des échanges
- **Distanciel** : Connexion privée sur plateforme dédiée.

LIEUX DE FORMATION

Adresses disponibles sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Données calculées sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Note de satisfaction global : 9,4/10
- Nombre d'enquêtes terrain réalisées : 110 dont 52 en présentiel
- Taux d'accomplissement sur une base de 160 bilans : 98,75%
- Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois sur une base de 75 réponses : 68%

Le bilan de compétences* est régi par des règles de déontologie* stricte à savoir :

- consentement du bénéficiaire,
- respect du secret professionnel,
- respect de la vie privée,
- accord du bénéficiaire pour communication des résultats à un tiers,
- destruction des documents à l'issue du bilan.

* Textes de références en lien avec le bilan de compétences :

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

NOS BÉNÉFICIAIRES EN PARLENT

“ Je comptais énormément sur ce bilan de compétences pour m'aider à avancer dans ma carrière professionnelle et cela a parfaitement répondu à toutes mes attentes. Cette expérience a été le coup de pouce pour me redonner confiance en moi et en mes capacités. ”

PÉDAGOGIE ADAPTÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Adaptation de nos processus pédagogiques et d'accompagnement (rythme de l'accompagnement, mise en place de compensation du handicap, adaptation des outils/supports de type Diagnostic Métiers Handicap, etc.)
- Mobilisation d'une équipe expérimentée, pluridisciplinaire au sein d'ENVERGURE (réfèrent handicap, ergonome, psychologue...) et des partenaires locaux (AGEFIPH, FIPHFP, CAP Emploi, RHF...)

CONTACT

Si vous souhaitez réaliser un bilan de compétences, obtenir des informations complémentaires ou un devis, contactez-nous pour un entretien d'information préalable, gratuit et sans engagement :



01 86 26 63 90



envergure.bilandecompetences@actualgroup.com

Mobilisation d'une équipe expérimentée, pluridisciplinaire au sein de ENVERGURE (réfèrent handicap, ergonome, psychologue...) et des partenaires locaux (AGEFIPH, FIPHFP, CAP Emploi, RHF...)



Pour tout besoin spécifique nécessitant une adaptation de la formation, nous vous invitons à contacter notre réfèrent handicap :
envergure.referenthandicap@actualgroup.com